

Des accords bilatéraux sont bel et bien possibles

Des voix s'élèvent régulièrement du côté de l'UE pour dire qu'il n'est pas possible de conclure d'autres accords dans le cadre de la voie bilatérale avec la Suisse sans un accord-cadre institutionnel. Cette rhétorique dure contredit le pragmatisme louable de Bruxelles : un accord bilatéral sur des questions de concurrence a été conclu la semaine dernière. Personne ne s'en est-il rendu compte ?

La Suisse génère 30 % environ de son produit intérieur brut grâce aux échanges avec l'UE. Elle est aussi un des principaux moteurs des exportations européennes : le déficit de la balance commerciale Suisse-UE atteint 40 milliards d'euros. Logiquement, les relations entre la Suisse et l'UE sont étroites et multiples. Elles se fondent sur un réseau de quelque 20 accords bilatéraux majeurs et de plus de 100 autres accords.

En concluant le nouvel accord sur les questions de concurrence, l'UE elle-même prouve que ses relations avec la Suisse ne sont pas dans l'impasse. Lorsque cela se révèle nécessaire, Bruxelles agit de manière très pragmatique, imitant en cela la Suisse. Il nous appartient de prendre la parole avec assurance pour demander ce pragmatisme également pour les questions institutionnelles.